

# RADIO LAUSANNE FM SA

## DEMANDE DE CONCESSION

Pour une radio avec mandat de prestations sur la zone 2  
« Arc Lémanique »

Novembre 2007

## **1. Résumé et vue d'ensemble**

Radio Lausanne sollicite une concession de radio commerciale sur la zone 2 « Arc Lémanique » et s'engage à modifier son programme actuel ainsi que sa structure afin de répondre à l'attente de l'ensemble des auditeurs de cette grande région.

Titulaire d'une concession de diffusion en OUC depuis le 25 septembre 1995 (ex Radio Acidule SA), couvrant le Grand Lausanne, Radio LAUSANNE FM S.A. est écoutée par plus de 100'000 auditeurs quotidiennement.

Dès l'octroi de sa concession, le programme adulte a essentiellement été ancré sur l'agglomération lausannoise et a rencontré une écoute considérable auprès du public.

Dès mars 2005, Radio LAUSANNE FM a obtenu une extension de sa concession et installé un nouvel émetteur à St. Gingolph afin de diffuser ses programmes sur la Riviera Vaudoise.

De nouvelles extensions octroyées en 2007 permettent à Radio LAUSANNE de diffuser un programme de qualité sur les sites de Chavannes sur Moudon, Grandcour Bellevue, Cuarny Montélaz, balayant ainsi tout le Nord Vaudois la région d'Yverdon-Payerne/Moudon. L'extension sur la région de Nyon est en cours d'exécution.

Cette extension a permis de renforcer les liens culturels et économiques entre la capitale vaudoise et les différentes villes du canton.

La rédaction est en permanence dans les communes du canton avec pour objectif d'être la première informée des événements et manifestations qui s'y tiennent. L'activité culturelle et associative du Canton de Vaud est également mise en avant par de très nombreuses émissions.

Il s'agit avant tout pour Radio LAUSANNE FM d'assurer un renouvellement de la concession octroyée par l'OFCOM et de permettre le développement de la station avec une future diffusion sur le Canton de Genève.

En raison de l'agrandissement de sa zone de diffusion et de son futur développement sur le canton de Genève, la direction des programmes de la radio a prévu un certain nombre de changements afin de répondre également aux attentes des auditeurs genevois.

Il est notamment prévu la réalisation d'un studio relais à Genève afin de pouvoir réaliser des décrochages ainsi que des émissions en direct depuis Genève.

L'accent principal de Radio Lausanne sera mis sur l'information régionale. Le nom de la station sera adapté à la zone de diffusion.

## **2. Identité du requérant – Indications générales**

2.1.a. RADIO LAUSANNE FM S.A.

2.1.b. Société anonyme  
1bis, chemin de Mornex  
1202 Lausanne

2.1.c. Antoine de Raemy, Administrateur délégué  
8A, route d'Ambilly  
1226 Thônex

### **Annexe 1 : Registre du commerce**

#### **2.2 Organisation et composition**

2.2.a. société anonyme

#### **Annexe 2 : Statuts**

Assemblée générale – une assemblée par année  
Conseil d'administration – une réunion tous les 3 mois  
Direction  
Team Ecoute Active (qualité) – 4 réunions par année

#### **Annexe 3 : Organigramme**

#### **Annexe 4 : Charte d'entreprise**

2.2.b. Conseil d'administration

Antoine de Raemy, Administrateur délégué et président  
8A, route d'Ambilly – 1226 Thônex  
Suisse

Dominique Levy, Administrateur  
13, Rue J.-J. Rigaud – 1224 Chêne-Bougeries  
Suisse

Vincenzo Lo Bue, Administrateur  
31, rue des Bains – 1205 Genève  
Suisse

## Direction

Antoine de Raemy, Administrateur délégué  
8A, route d'Ambilly – 1226 Thônex

Fabrice Benedet - Directeur  
24, route des Vovray – F-74160 Archamps

## Participations

Overshop Holding SA	65,61% du capital actions et du droit de vote
Vincenzo Lo Bue	15,00% du capital actions et du droit de vote
Eric Freymond	5,44% du capital actions et du droit de vote
Thierry de Marignac	5,0% du capital actions et du droit de vote

Le solde, soit 8,95% du capital actions est détenu par divers porteurs ou membres du personnel.

## **Annexe 5 : Registre des actionnaires**

### **2.3 Activité du requérant dans le domaine des médias**

#### 2.3.a.

Radio LAUSANNE participe à hauteur de 8% dans la société Media Sense AG. Cette société est chargée de l'acquisition de contrats publicitaires auprès des plus importants annonceurs nationaux. Radio Lausanne FM SA est également actionnaire à hauteur de 8% dans Romandie FM SA, société chargée de gérer le développement et mise en service du futur réseau DAB+.

2.3.b. Radio Lausanne ne participe à aucune entreprise autre que celles mentionnées sous chiffre 2.3.a.

2.3.c. Radio Lausanne FM ne collabore avec aucune entreprise tierce à l'exception de Media One Contact SA, sa société d'acquisition publicitaire.

#### **2.4.a. Participations individuelles dans l'entreprise**

Vincenzo Lo Bue – 31, rue des Bains – 1205 Genève  
Suisse

Directeur de Radio One FM SA – animateur radio  
15,00% du capital actions de Radio LAUSANNE FM  
15,738% du capital de Radio One FM

Eric Freymond – Rue Beauregard 8 – 1204 Genève  
Suisse

Gérant de fortune, associé de Semper Gestion S.A.  
5,44% du capital actions de Radio LAUSANNE FM  
5,5% du capital actions de Radio One FM

Thierry de Marignac – 10, Cours des Bastions – 1205 Genève  
Suisse  
Banquier  
5% du capital actions de Radio LAUSANNE FM  
5% du capital actions de Radio One FM

2.4.b. Overshop Holding S.A. – 33, rue des Bains – 1205 Genève  
Société Suisse  
Société détenue à 100% par Antoine de Raemy  
65.61% du capital actions de Radio LAUSANNE FM  
63,77% du capital actions de Radio One FM

2.4.c. Radio Lausanne n'a aucune dette envers quelque établissement ou personne physique que ce soit.

## 2.2.b .1

### **OVERSHOP HOLDING SA**

#### ORGANIGRAMME

Antoine de Raemy, Administrateur – seul actionnaire

Christian von Bergen – organe de révision

Capital actions : CHF 110'000.- composé de 110 actions nominatives liées au nominal de CHF 1'000.- l'action

Capital actions détenu à 100% par Antoine de Raemy

### **3. Programme**

#### 3.1.a Type de programme

Radio LAUSANNE FM S.A. diffuse 24 heures sur 24. Toutes les émissions sont en direct de 06H00 à 20H00 présentées par des journalistes et des animateurs. Elles sont ponctuées plusieurs fois par jour de rubriques telles qu'information, débats, flash météo, informations locales, jeux, etc. La composition de son programme est agrémentée de musique. Ce programme est destiné au public adulte de tout l'arc lémanique et s'articule sur l'information locale, la vie socioculturelle, les jeux et divertissements et la musique. Les émissions sont pour la plupart interactives avec ses auditeurs, soit par des réactions téléphoniques, soit des SMS (gratuits) ou sur son site Internet.

#### Définition du programme

**06H00 – 10H00** – LA MATINALE, programme d'information locale et internationale accessible au plus grand nombre. Relance des infos tous les ¼ d'heure. Des chroniqueurs sont en charge de « l'info autrement » : note du jour, sondage du jour, revue de presse, rubrique politique, rubrique financière, le divertissement et le sport, le trafic, la météo et l'agenda. Les diverses rubriques sont animées par des personnalités indépendantes. Une fois par semaine, entre 08H00 et 09H00, la radio organise un forum de la presse regroupant les opinions diverses du monde journalistique. De nombreux invités de la vie locale, économique ou sociale participent à cette émission chaque matin.

**10H00 – 16H00** - Programme musical et de service, agenda, chroniques diverses : cinéma, consommation, emploi, et de flash info toutes les heures.

#### **VERSION ACTUELLE**

**16H00 – 20H00** - GENERATION LAUSANNE FM : Programme musical, histoire des hits des années 80 à nos jours, entrecoupé d'information locales et internationales toutes les 30 minutes, d'informations sportives toutes les heures ainsi que la météo, l'agenda et le trafic.

#### **VERSION ZONE 2 (y-compris Genève)**

**16H00 – 20H00** - GENERATION LAUSANNE FM : Programme musical, histoire des hits des années 80 à nos jours, entrecoupé d'information locales et internationales toutes les 30 minutes, d'information sportives toutes les heures ainsi que la météo, l'agenda et le trafic. A 18H00, diffusion d'un journal plus développé et interactif entre Genève et Lausanne et à 19H00 un décrochage à Genève pour la zone genevoise et un décrochage à Lausanne pour la zone vaudoise.

3.1.b. Le 100% du contenu des émissions est lié directement à la zone de diffusion.

#### 3.2 Mandat de prestations

Une charte journalistique et d'entreprise ainsi qu'un Team Ecoute Active régissent les mesures prévues pour l'exécution du mandat de prestation. Ces chartes sont rigoureuses et remplissent au mieux le mandat de prestations quant aux exigences de qualité, de formation, de suivi des objectifs et de prestations. Les conditions régissant les salaires, le temps de travail, le perfectionnement sont conformes aux règles en vigueur. Tous les moyens sont mis en application afin que le personnel puisse remplir au mieux ses fonctions. Les journalistes participent régulièrement aux séances durant lesquelles leurs interventions ainsi que l'écoute des enregistrements sont analysés avec le rédacteur en chef. La consultation des informations de l'ATS ainsi que la lecture de la presse font partie des obligations quotidiennes de chaque journaliste. Les journalistes bénéficient tous d'une formation complète auprès du Centre Romand de Formation des Journalistes et suivent également des cours de perfectionnement.

## **Annexe 6 : Charte journalistique**

### 3.3.a Nombre et taille des studios

Radio LAUSANNE FM SA dispose d'une surface approximative de 200m<sup>2</sup> au 1bis, chemin de Morney, 1002 Lausanne située à 100m de la gare. Cet espace comporte 3 studios techniques (émissions en direct, préparation de l'habillage de l'antenne et de spots) dont un studio réservé à la rédaction.

De plus un studio genevois sera mis en service dès l'ouverture de la zone genevoise.

Nombre d'employés travaillant au sein de la radio :

Rédaction :	8
Technique :	3
Administration :	3
Animation et programmation :	8

Il est à noter que 10 collaborateurs participent à l'acquisition de publicité et sont employés de Media One Contact SA.

3.3.b. Radio LAUSANNE FM S.A. collabore étroitement avec l'Union Romande des Radios Régionales. Cette collaboration touche essentiellement le service de l'information. Un journaliste de la 7RR est délégué à Berne afin de couvrir toute l'information de nature nationale. Le financement de cette prestation est assuré par un partage équitable entre les radios membres de la 7RR. Par exemple, un journaliste sera envoyé aux Jeux Olympiques de Pékin afin de remplir sa mission d'information pour l'ensemble des radios membres. Il s'agit d'unir nos forces afin d'améliorer le service de presse et de permettre aux employés de se diversifier et de parfaire leur formation.

## 3.2

### Demande de concession

#### RADIO LAUSANNE FM SA

Radio Lausanne FM SA emploie occasionnellement des étudiants durant les périodes de vacances de son personnel fixe. Ces stagiaires sont généralement occupés à un poste correspondant à leur formation. S'ils n'ont pas de qualification particulière, ils occupent les divers postes vacants selon les nécessités de la radio.

## **4. Financement**

4.1.a. La SA Radio Lausanne existe depuis le 7 septembre 1995.

4.1.b. Les derniers comptes annuels révisés sont annexés.

### **Annexe 7 : Comptes révisés au 31.12.2006**

#### 4.2 Fonds de tiers

Radio LAUSANNE FM n'a sollicité aucun prêt ou emprunt auprès de quelque établissement bancaire que ce soit. Les actionnaires se portent garants du financement du développement de la station.

#### 4.3.a.

Plans d'investissement - Afin de développer et d'améliorer la réception de ses programmes, LAUSANNE FM a décidé de porter au budget sur les 2 prochaines années, un montant de CHF 200'000.- dans les investissements. Quant aux amortissements ils figurent dans les comptes Un montant de CHF 100'000.- (hardware) sera affecté à la construction d'un nouveau studio et CHF 40'000.- dans le réaménagement des locaux. Une somme de CHF 60'000.-, sera affectée à l'achat des nouveaux émetteurs de Genève et de Nyon.

L'année 2007 a fait l'objet de nombreux investissements dont le montant total avoisine CHF 120'000.-

- le renouvellement du système de diffusion (RCS)
- 3 nouveaux émetteurs dans le Nord Vaudois
- Le renouvellement de la salle de rédaction

Le compte prévisionnel de pertes et profits pour les 5 années à venir est annexé à cette demande de concession.

Le plan d'investissements et d'amortissements pour les années 2008 à 2012 est également annexé.

4.3.b. Le budget sous la forme du plan comptable de l'OFCOM est remis en annexe.

### **Annexe 8 : plan d'investissements**

### **Annexe 9 : comptes prévisionnels de pertes et profits**

4.3.c. Compte de flux et d'espèces

### **Annexe 10 : bilan et compte de flux d'espèces**

#### 4.4 Calcul des rendements

Radio LAUSANNE FM SA bénéficiant d'un contrat de courtage publicitaire exclusif avec la régie Media One Contact S.A., cette dernière a l'exclusivité de la gestion des tarifs, des contacts avec les partenaires publicitaires, les sponsors et la conclusion d'arrangements de pool.

Cet accord permet l'acquisition de campagnes publicitaires :

- Radio Lausanne dispose de 60% de la totalité du revenu publicitaire
- Le tarif usuel moyen est de CHF 0,54 la seconde pour 1000 auditeurs (tarif appliqué par les 15 plus grandes radios de Suisse).

Radio LAUSANNE FM SA participe au Swiss Radio Pool, groupe comprenant les 15 plus importantes radios urbaines de Suisse. Le SRP est vendu en exclusivité à Zürich par la société Media Sense, détenue à hauteur de 8% par Radio LAUSANNE FM SA.

#### 4.5 Résumé des indicateurs

### **Annexe 10 : bilan et résumé des indicateurs**

Demande de concession

Radio LAUSANNE FM SA

4. b Les fonds propres sont composés de la manière suivante :

- Capital-actions : 40'000 actions nominative, non liées au nominal de CHF 10.- l'action
- réserve légale : CHF 200'000.- soit 50% du capital-actions, conforme au CO
- Compte de Pertes et Profits reporté
- Pas de réserve latente

## **5. Information sur les obligations particulières**

5.a. Radio LAUSANNE FM SA s'est toujours engagée à respecter le droit en vigueur ainsi que les dispositions relevant du droit du travail et des conditions de travail usuelles dans la branche.

**Salaires** : ces derniers sont en ligne et conforme avec la pratique de la branche, ceci s'applique aussi bien aux animateurs qu'aux journalistes pour lesquels les tarifs recommandés sont appliqués.

**Congé maternité/paternité** : Toutes les employées bénéficient d'un congé maternité de 16 semaines. Le congé paternité est de 5 jours ouvrables pour chaque employé.

**Temps de travail** : tout le personnel travaillant à 100%, effectue 40 heures par semaine. Les éventuelles heures supplémentaires sont rémunérées.

**Vacances** : les employés bénéficient de 20 jours ouvrables de vacances par année jusqu'à l'âge de 50 ans, puis 25 jours de 50 à 60 ans et de 30 jours au-delà.

**Formation** : Une formation ou perfectionnement est systématiquement donné à tout employé en raison d'une modification ou amélioration d'installations techniques, de logiciels ou de responsabilités. Quant aux employés engagés au service de l'information, ils suivent tous une formation complète au Centre de Formation des Journalistes. Un budget de CHF 10'000.- est attribuée au poste formation chaque année. Les cours de perfectionnement auprès du CRFJ sont également proposés aux journalistes de la radio.

Par ailleurs, tous les employés bénéficient d'une formation gratuite auprès de l'Institut Ifage ou d'Infolearn. Ces formations dispensent des cours aussi bien d'informatique que de langues. Un budget annuel de CHF 20'000.- est mis à disposition du personnel.

Deux fois par an, l'ensemble du personnel est invité à participer à une séance de perfectionnement axée sur la motivation, la qualité, la gestion du temps et de l'esprit d'équipe par l'institut JL Management SA, Founex.

La part des frais d'exploitation consacrée en 2006 pour le personnel était de plus de 53%, selon les derniers bilans.

5.b. La charte d'entreprise est annexée à la présente demande de concession. Le Team Ecoute Active se réunit 4 fois par année afin de transmettre ses remarques à la Direction des programmes. Le Team Ecoute Active se compose de personnalités indépendantes et objectives.

5.c. Les journalistes disposent d'une totale liberté d'expression, ceci dans le respect des règles de la charte journalistique annexée et remis à chaque journaliste.

Les animateurs quant à eux dissocient totalement les activités économiques et publicitaires de la radio n'autorisant ainsi aucune collusion avec le service de presse.

Cette dernière manière de fonctionner permet à chacun de participer de manière optimale aux diverses améliorations ou décisions quant à la programmation, la présentation des émissions, le ton et le langage utilisé lors de directs à l'antenne.

5.d. non applicable

5.e. La structure du capital actions est composée à 99% d'actionnaires suisses.

## **6. Diffusion**

### **Annexe 11 et 12 : Plans de desserte**

## **7. Services additionnels**

Rien à signaler.

## **8. Autres remarques**

Radio Lausanne vise un auditoire adulte sensible à la qualité de ses intervenants. L'opportunité qui est donnée à la station de diffuser son programme sur la totalité de la zone 2, permettra le développement de son programme et de renforcer d'une façon significative l'information et son contenu.

D'une station essentiellement musicale à ses débuts, la station est devenue une radio d'information diffusant des rubriques spécifiques en faisant appel à des spécialistes divers :

- rubrique politique animée quotidiennement par Pascal Decaillet
- rubrique financière animée par un journaliste de la presse financière
- rubrique littéraire animée par une personnalité reconnue en la matière, Valérie Blanc

Le développement de la radio à Genève, ouvre de nouveaux horizons et perspectives en bénéficiant de la technique du décrochage. Une information genevoise de qualité pourra être diffusée simultanément aux informations du journal vaudois. Seul le futur émetteur du Salève sera concerné par ces décrochages.

Le nom même de la radio est remis en question compte tenu de cette nouvelle zone de diffusion. Le nom retenu, à l'heure de notre demande de concession, est LFM afin de conserver l'audience lausannoise et susciter la curiosité des genevois sur une nouvelle radio destinées aux adultes de 25 à 55 ans.

Le programme musical de la station est reconnu pour être une forte concurrence aux stations étrangères, style Nostalgie, qui diffusent sur la même zone.